

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Copernican British Banks Fund Global Banks Premium Income Trust	6 novembre 2013	Ontario
Fonds G5 20 2039 T1 CI	11 novembre 2013	Ontario
TELUS Corporation	8 novembre 2013	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds IA Clarington de revenu à taux variable (parts de séries A, F, F5 et T5)	7 novembre 2013	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Orbite Aluminae	8 novembre 2013	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
CNH Capital Canada Receivables Trust	8 novembre 2013	Ontario
Corporation Canada Lithium	8 novembre 2013	Ontario
Financial 15 Split Corp.	12 novembre 2013	Ontario
Société aurifère Barrick	8 novembre 2013	Ontario
Storm Resources Ltd.	8 novembre 2013	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital (parts de catégories A et I) Portefeuille Diapason Revenu modéré (Melodia Moderate Income Portfolio) (auparavant, Portefeuille Diapason Retraite D (Équilibré revenu))	6 novembre 2013	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
(parts de catégories A, T5, I, C et F)		- Île-du-Prince-Édouard
Parts de catégories A, C et F des émetteurs suivants :		- Terre-Neuve et Labrador
Fonds Desjardins Marché monétaire		- Territoires du Nord-Ouest
Portefeuille SociéTerre Sécuritaire boursier		- Yukon
Portefeuille SociéTerre Équilibré		- Nunavut
Portefeuille SociéTerre Croissance		
Portefeuille SociéTerre Croissance plus		
Portefeuille Chorus II Sécuritaire boursier		
Portefeuille Chorus II Équilibré revenu		
Portefeuille Chorus II Équilibré croissance		
Portefeuille Chorus II Croissance		
Portefeuille Chorus II Croissance élevée		
Portefeuille Chorus II Croissance maximale		
Parts de catégories A, I, C et F des émetteurs suivants :		
Fonds Desjardins Revenu court terme		
Fonds Desjardins Obligations canadiennes		
Fonds Desjardins Obligations opportunités		
Fonds Desjardins Équilibré tactique (auparavant, Fonds Desjardins Équilibré canadien)		
Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance		
Fonds Desjardins Environnement		
Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation		
Fonds Desjardins Actions américaines valeur		
Fonds Desjardins Actions américaines croissance		
Fonds Desjardins Actions outre-mer valeur		
Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance		
Fonds Desjardins Actions - mondiales petite capitalisation		
Fonds Desjardins Marchés émergents		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille Diapason Croissance modéré (Melodia Moderate Growth Portfolio) (auparavant, Portefeuille Diapason Équilibré revenu)		
Portefeuille Diapason Croissance diversifié (Melodia Diversified Growth Portfolio) (auparavant, Portefeuille Diapason Équilibré croissance)		
Portefeuille Diapason Croissance équilibré (Melodia Balanced Growth Portfolio) (auparavant, Portefeuille Diapason Croissance)		
Portefeuille Diapason Croissance ambitieux (Melodia Aggressive Growth Portfolio) (auparavant, Portefeuille Diapason Croissance élevée)		
Portefeuille Diapason Croissance maximum (Melodia Maximum Growth Portfolio) (auparavant, Portefeuille Diapason Croissance maximale)		
Parts de catégories A, T, I, C, R, F et S des émetteurs suivants :		
Fonds Desjardins Équilibré Québec		
Fonds Desjardins Revenu de dividendes		
Fonds Desjardins Croissance de dividendes		
Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur		
Fonds Desjardins Mondial de dividendes		
Fonds Desjardins Actions - mondiales toute capitalisation		
Fonds Desjardins Placements complémentaires		
Fonds Desjardins Immobilier mondial		
Parts de catégories A, T4, I, C et F des émetteurs suivants :		
Portefeuille Diapason Revenu conservateur (Melodia Conservative Income Portfolio) (auparavant, Portefeuille Diapason Conservateur)		
Portefeuille Diapason Revenu prudent (Melodia Very Conservative Income Portfolio) (auparavant, Portefeuille		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<p><i>Diapason Retraite B (Conservateur)</i></p> <p>Portefeuille Diapason Revenu diversifié (Melodia Diversified Income Portfolio) (auparavant, Portefeuille Diapason Retraite F (Croissance))</p> <p>(parts de catégories A, T6, I, C et F)</p> <p>Catégorie de société Fonds Desjardins inc. :</p> <p>Actions de séries A, T4, T6, C, R4 et R6 des émetteurs suivants :</p> <p>Portefeuille Chorus II en catégorie de société Sécuritaire boursier</p> <p>Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré revenu</p> <p>Actions de séries A, T5, T7, C, R5 et R7 des émetteurs suivants :</p> <p>Portefeuille Chorus II en catégorie de société Équilibré croissance</p> <p>Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance</p> <p>Actions de séries A, T6, T8, C, R6 et R8 des émetteurs suivants :</p> <p>Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance élevée</p> <p>Portefeuille Chorus II en catégorie de société Croissance maximale</p>	8 novembre 2013	<p>Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
<p>Fonds IA Clarington d'entreprises dominantes canadiennes</p> <p>(parts de séries A, F, I, L et O)</p> <p>Fonds IA Clarington canadien de croissance</p> <p>(parts de séries A, F et I)</p> <p>Fonds IA Clarington dividendes croissance</p> <p>(parts de séries E6, F6, F10, I, L6, L10, O, T6 et T10)</p> <p>Parts de séries A, M, et O des émetteurs suivants :</p> <p>Portefeuille Prudent Distinction</p> <p>Portefeuille Audacieux Distinction</p>		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Parts de séries A, L, LM, M et O des émetteurs suivants :		
Portefeuille Modéré Distinction		
Portefeuille Équilibré Distinction		
Portefeuille Croissance Distinction		
Catégorie d'actions du Fonds secteur Clarington inc. :		
Catégorie IA Clarington d'entreprises dominantes canadiennes		
(actions de séries A et F)		
Catégorie IA Clarington canadienne de croissance		
(actions de série A)		
Catégorie IA Clarington dividendes croissance		
(actions de séries F6, F10, T6 et T10)		
Catégorie Prudente Distinction		
Catégorie Modérée Distinction		
Catégorie Équilibrée Distinction		
Catégorie Croissance Distinction		
Catégorie Audacieuse Distinction		
(actions de séries A et M)		
Fonds d'obligations avantage Canoe (séries A, F et I)	6 novembre 2013	Alberta
Catégorie d'obligations avantage Canoe (séries A et F)		
Fonds de revenu amélioré Canoe (séries A, F et I)		
Catégorie de revenu amélioré Canoe (séries A et F)		
Fonds de rendement élevé stratégique Canoe (séries A, F et I)		
Catégorie de rendement élevé stratégique Canoe (séries A et F)		
Catégorie canadienne de revenu mensuel Canoe (séries A, F et T6)		
Catégorie canadienne de répartition d'actifs Canoe (séries A, F et T6)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie nord-américaine de revenu mensuel Canoe (séries A et F)		
Catégorie de revenu d'actions Canoe (séries A et F)		
Catégorie de revenu d'énergie Canoe (séries A et F)		
Catégorie d'actions Canoe (séries A, F et T6)		
Catégorie de l'énergie Canoe (séries A et F)		
Fonds de ressources naturelles EnerVest Ltée (actions d'OPC)		
Portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell	12 novembre 2013	Ontario
Catégorie portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	11 novembre 2013	16 octobre 2013
Banque de Montréal	8 novembre 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	12 novembre 2013	5 avril 2013
Banque Nationale du Canada	7 novembre 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	7 novembre 2013	8 juin 2012

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	7 novembre 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	8 novembre 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	12 novembre 2013	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	1 ^{er} novembre 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	4 novembre 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	4 novembre 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	4 novembre 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	5 novembre 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	7 novembre 2013	21 octobre 2011
Fairfax Financial Holdings Limited	8 novembre 2013	10 décembre 2012
La Banque de Nouvelle-Écosse	12 novembre 2013	26 mars 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	12 novembre 2013	26 mars 2013
Master Credit Card Trust II	6 novembre 2013	30 avril 2013
Nemaska Lithium Inc.	16 octobre 2013	4 mars 2013
Wells Fargo Canada Corporation	8 novembre 2013	26 janvier 2012

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Société Financière Daimler Canada Inc.

Vu la demande présentée par Société Financière Daimler Canada Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 17 octobre 2013 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de billets à moyen terme garantis par Daimler AG pour un montant global de 600 millions de dollars, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait à Montréal, le 6 novembre 2013.

Benoit Marzil
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2013-FS-0165

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Air Canada	2013-09-26	Billets	914 070 000 \$	4	28	2.3
Antibe Therapeutics Inc.	2013-06-18	282 000 actions ordinaires	155 100 \$	1	1	2.3
Banque de Montréal	2013-10-10	Billets	10 000 000 \$	1	0	2.3
Banque de Montréal	2013-10-15	Billets	10 371 000 \$	1	0	2.3
Burlington Stores, Inc.	2013-10-07	65 000 actions ordinaires	1 138 813 \$	1	2	2.3
Colt Resources Inc.	2013-10-16	6 250 000 actions ordinaires	2 562 500 \$	0	1	2.3
Diadem Resources Ltd.	2013-09-30	20 000 000 d'actions ordinaires	200 000 \$	5	8	2.3
DNA Precious Metals Inc.	2013-10-07	1 808 000 actions ordinaires	452 000 \$	9	0	2.3
Exploration Khalkos Inc.	2013-10-18	3 668 000 unités accréditatives et 1 840 000 unités	275 400 \$	40	1	2.3 / 2.5
GC-Global Capital Corp.	2013-09-23	7 000 000 d'actions votantes subordonnées	910 000 \$	1	20	2.3 / 2.10
Harbour First Mortgage Investment Trust	2013-10-01	38 360 parts de fiducie	3 836 000 \$	16	93	2.3
Melkior Resources Inc.	2013-10-10	3 400 000 unités	170 000 \$	4	4	2.3
Métaux de base et platine St-Georges Ltée	2013-10-05	Débetures	93 916 \$	1	0	2.14

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Redstone Capital Corporation	2013-10-10	5 127 obligations	512 700 \$	5	10	2.3 / 2.9
Redstone Investment Corporation	2013-10-10	Billets	1 170 000 \$	2	17	2.3 / 2.9
Ressources Sirius Inc.	2013-10-16	550 000 actions ordinaires accréditatives et 1 712 500 unités	192 000 \$	10	2	2.3 / 2.5
RingCentral, Inc.	2013-10-02	145 500 actions ordinaires	1 954 298 \$	1	3	2.3
Savanna Energy Services Corp.	2013-10-02	Billets	49 750 000 \$	2	18	2.3
Securecare Investments Inc.	2013-10-04, 2013-10-07, 2013-10-08, 2013-10-11	2 892,68 obligations	2 892 680 \$	8	33	2.3 / 2.9
SLP Denali Co-Invest, L.P.	2013-10-11	Intérêt de société en commandite	57 119 119 \$	2	0	2.3
Slyce Inc.	2013-10-07	1 384 000 actions ordinaires	346 000 \$	1	5	2.3
Solomon Resources Limited	2013-10-07	5 621 020 actions ordinaires	281 051 \$	1	15	2.14
Transmission CVTCORP Inc.	2013-07-05	2 700 000 options	N/A	2	0	2.3
Transmission CVTCORP Inc.	2013-08-16	420 000 options	N/A	2	0	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2013-10-07 au 2013-10-11	Certificats	3 550 235 \$	9	2	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
UMC Financial Management Inc.	2013-10-08 et 2013-10-09	Participation à des intérêts d'un prêt hypothécaire syndiquée	15 000 000 \$	2	9	2.3
Violin Memory, Inc.	2013-10-02	150 000 actions ordinaires	1 394 820 \$	1	1	2.3
Viscount Mining Ltd.	2013-05-29	2 925 000 actions ordinaires	585 000 \$	2	12	2.3 / 2.5
Walton CA Tuscan Hills Investment Corporation	2013-10-10	72 100 actions ordinaires	721 000 \$	1	22	2.3 / 2.9
Walton Income 8 Investment Corporation	2013-10-10	3 800 actions ordinaires, obligations	3 811 500 \$	3	35	2.3 / 2.9

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Aberdeen Global Emerging Markets Smaller Companies Fund	2012-12-21	30 757 actions	599 199 \$	1	0	2.3
Aberdeen Investment Funds Emerging Markets	2012-09-13 au 2013-07-19	2 410 474,08 actions	23 609 279 \$	59	0	2.3
Alliantz RCM Europe Global Equity Growth Fund	2012-12-21	703 actions	1 583 032 \$	1	0	2.3
Ashmore Emerging Markets Liquid Investment Portfolio	2013-02-28	44 938,30 parts	475 009 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Ashmore Emerging Markets Liquid Investment Portfolio	2012-11-30 au 2013-08-30	7 257,58 parts	76 243 \$	1	0	2.3
Ashmore Emerging Markets Liquid Investment Portfolio	2012-11-30 au 2013-08-30	31 793,47 parts	333 447 \$	1	0	2.3
BNY Mellon Euroland Bond Fund	2012-12-18	268 907 parts	603 792 \$	1	0	2.3
CFG Custom Portfolio Corporation	2012-08-22 au 2013-08-07	1 471 388 parts	15 903 892 \$	1	357	2.3 / 2.9 / 2.10
European Equity Fund	2012-10-16	18 804,48 parts	2 473 061 \$	1	0	2.3
European Short-Term Government Bond Fund	2012-10-16	17 623,56 parts	2 473 023 \$	1	0	2.3
FAST Europe Fund	2012-12-19	9 051 actions	1 603 545 \$	1	0	2.3
First State Asia Pacific Leaders Fund	2013-01-12 au 2013-07-19	7 807 094,81 actions	14 582 640 \$	58	0	2.3
Global Bond Fund	2012-10-16	17 223,10 parts	2 473 061 \$	1	0	2.3
Global Equity Fund	2012-10-16	14 271,45 parts	2 473 061 \$	1	0	2.3
Henderson Global Technology Fund	2013-06-14 au 2013-07-26	1 955 632,1 actions	23 994 228 \$	57	0	2.3
Kensington Global Private Equity Fund	2012-01-31 au 2012-12-31	1 712 660,38 parts	39 704 735 \$	16	92	2.3
Kensington Power Income Fund	2012-09-28 au 2012-12-20	27 298,40 parts	2 729 840 \$	23	14	2.3
Kingwest High Income Portfolio	2013-02-15	54 434,30 parts	325 000 \$	2	0	2.3 / 2.10

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Kingwest US Equity Portfolio	2013-07-31	531,48 parts	10 280 \$	1	0	2.19
Manning & Napier Global Equity Pooled Fund	2013-09-16, 2013-09-18	16 636,81 parts	223 111 \$	1	0	2.3
Pavilion Flow-Through L.P. (2013) 1	2013-09-16	99 150 parts	991 500 \$	3	51	2.3 / 2.9
PIMCO Total Return Bond Fund	2012-12-17 au 2012-12-20	44 441 parts	1 180 872 \$	1	0	2.3
Stenham Investment Funds Helix	2012-12-03	8 243,58 actions	1 063 091 \$	1	0	2.3
Stenham Investment Funds PCC Targeted Skills	2012-07-03 au 2012-12-19	269 535,88 actions	29 924 184 \$	46	0	2.3
Tandem Assets 1 Limited Partnership	2013-09-23	245 parts	245 000 \$	1	5	2.3 / 2.9
Templeton Global Bond Fund	2012-12-18 au 2012-12-20	95 401 parts	2 103 204 \$	1	0	2.3
Tiger Ratan Capital Fund (Cayman), Ltd.	2013-09-01	8 000 actions	8 426 400 \$	1	0	2.3
Trez Capital Prime Trust	2013-08-22	8 500 parts	85 000 \$	1	1	2.9
Trez Capital Prime Trust	2013-09-09	5 000 parts	50 000 \$	1	0	2.9
Trez Capital Yield Trust	2013-07-29 au 2013-08-02	43 312 parts	433 120 \$	1	3	2.9 / 2.10
Trez Capital Yield Trust	2013-07-03 au 2013-07-11	38 900 parts	389 000 \$	1	4	2.9 / 2.10
Trez Capital Yield Trust	2013-08-07 au 2013-08-09	49 500 parts	495 000 \$	1	4	2.9 / 2.10

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Trez Capital Yield Trust US	2013-08-02	42 500 parts	441 255 \$	1	1	2.10
Trez Capital Yield Trust US	2013-07-15, 2013-07-25	29 500 parts	305 233 \$	1	4	2.9
Trez Capital Yield Trust US	2013-06-13	7 500 parts	76 275 \$	1	0	2.9
Value Contrarian Canadian Equity Fund	2013-09-01	35,61 parts	100 000 \$	1	0	2.19
VSS Communications Parallel Partners IV, L.P.	2013-10-14	Parts	678 264 \$	2	1	2.3
VSS Communications Parallel Partners IV, L.P.	2013-06-21	Parts	643 553 \$	2	1	2.3
William Blair US Small Cap Growth Fund	2013-05-09	280 actions	56 224 \$	6	0	2.3

Information corrigée**Bulletin 2013-05-30 vol 10, no° 21**

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds Ciblé Mondial	2012-01-01 au 2012-12-31	64 438,93 parts	5 409 004 \$	1	0	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Avigilon Corporation

Vu la demande présentée par Avigilon Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 8 novembre 2013 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 13 novembre 2013 (la « dispense demandée ») :

1. Les états financiers annuels audités comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012;
2. Le rapport financier intermédiaire non audité comparatif ainsi que le rapport de gestion qui l'accompagne pour la période terminée le 30 septembre 2013.

(collectivement, les « documents visés »)

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 12 novembre 2013

Benoit Marcil
 Directeur du financement des sociétés
 Décision n°: 2013-FS-0168

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

Vu la demande présentée par Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 25 octobre 2013 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« déclaration d'inscription américaine » : la déclaration d'inscription sur formulaire F-9 de l'émetteur, laquelle a été déposée auprès de la SEC et est entrée en vigueur le 4 novembre 2011;

« prospectus » : le prospectus simplifié préalable de base de l'émetteur daté du 4 novembre 2011, lequel a été déposé auprès des autorités en valeurs mobilières des provinces canadiennes, ainsi que toute modification de celui-ci;

« supplément » : le supplément relatif au prospectus visant un placement de titres uniquement aux États-Unis qui sera déposé le ou vers le 29 octobre 2013;

« titres » : les titres d'emprunt non garantis à être émis par l'émetteur aux termes du supplément;

Vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du *Règlement 41-101* d'établir une version française du supplément;

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada;
2. aucune sollicitation pour les fins de placements de titres ne sera effectuée auprès d'investisseurs résidant au Canada;
3. la sollicitation pour les fins de placements de titres ne sera effectuée qu'auprès d'investisseurs résidant aux États-Unis;
4. l'émetteur peut placer des titres aux États-Unis aux termes de la déclaration d'inscription américaine en déposant un supplément à celle-ci, sans qu'il y ait d'examen quelconque par la SEC;
5. le supplément sera déposé auprès des autorités en valeurs mobilières des provinces canadiennes, conformément au paragraphe 6.4(1) du *Règlement 44-102*, ainsi qu'auprès de la SEC, conformément à la législation fédérale américaine en valeurs mobilières, afin que l'émetteur soit autorisé à placer les titres aux États-Unis;

Vu les déclarations faites par l'émetteur;

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 28 octobre 2013.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2013-FS-0159

Wells Fargo Canada Corporation

Vu la demande présentée à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») par Wells Fargo Canada Corporation (l'« émetteur ») et Wells Fargo & Company (le « garant ») le 4 novembre 2013 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« document visé » : le rapport trimestriel du garant établi sur le formulaire 10 Q pour la période terminée le 30 septembre 2013, préparé conformément à la Loi de 1934, lequel sera intégré par renvoi dans le prospectus;

« prospectus » : le prospectus simplifié préalable de base de l'émetteur daté du 26 janvier 2012 qui vise le placement d'un montant en capital global de 7 000 000 000 \$ en billets à moyen terme garantis, ainsi que toute modification de celui-ci;

« suppléments de fixation du prix » : tout supplément de fixation du prix relativement au prospectus;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du document visé (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada;
2. le garant est assujéti à la Loi de 1934 et se conforme à celle-ci;
3. l'émetteur est dispensé de certaines obligations d'information continue prévues au Règlement 51-102 pourvu qu'il dépose auprès de l'Autorité tous les documents que le garant doit déposer aux termes de la Loi de 1934;
4. l'émetteur a obtenu la dispense 2011 SMV 0053, en vertu de laquelle il est dispensé d'établir une version française des annexes au document visé qui sont exigés en vertu de la Loi de 1934, mais qui ne le sont pas en vertu de la législation en valeurs mobilières au Québec;
5. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
6. le volume du document visé conjugué à la brièveté du délai pour leur traduction empêchent l'émetteur de déposer une version française de façon simultanée à la version anglaise de ce document;
7. tous les autres documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec ont été traduits.

Vu les déclarations faites par l'émetteur et le garant.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. que la version française du document visé soit déposée sur SEDAR au plus tard le 27 novembre 2013;

2. que tous les suppléments de fixation du prix déposés entre la date de la présente décision et la date du dépôt de la version française du document visé contiennent une mention à l'effet que la version française du document visé sera déposée sur SEDAR au plus tard le 27 novembre 2013.

Fait à Montréal, le 5 novembre 2013.

Benoit Marcil
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2013-FS-0164

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».